

## « Homoparentalité » : ambiguïtés et enjeux

Auteur : Xavier Lacroix (théologien)

Date de publication : 2005

**Résumé** : Le terme d'« homoparentalité », d'apparition récente, fait l'objet d'une véritable campagne de promotion depuis plusieurs années. Il n'a de sens qu'en dissociant la « parentalité » de la parenté, le premier terme désignant l'exercice de fonctions, le second étant lié à l'engendrement et donc à la différence sexuelle. Ce texte propose une analyse de l'autorité parentale, de l'adoption et de la procréation assistée du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, et pas uniquement de celui des adultes. Selon l'auteur, "nous sommes confrontés à un courant de pensée (...), le constructivisme, selon lequel tout serait construit, tout serait culturel. De la parenté on ne retient que les dimensions culturelle, volontaire, adoptive, symbolique, dans un déni manifeste de la place du corps, de l'engendrement charnel et même de la différence sexuée dans l'éducation."

**Auteur** : philosophe, théologien, professeur d'éthique à l'université catholique de Lyon, membre du Comité Consultatif National d'Éthique.

---

### 1. Contexte

Le terme d'« homoparentalité », d'apparition récente, a fait l'objet d'une véritable campagne de promotion depuis une dizaine d'années. Il n'a de sens qu'en dissociant la « parentalité » de la *parenté*, le premier terme désignant l'exercice de fonctions, le second étant lié à l'engendrement et donc à la différence sexuelle.

Une démarche militante déterminée, dont il n'est pas établi qu'elle soit représentative de la majorité de la population homosexuelle<sup>1</sup>, fait porter son action dans quatre directions :

- 1.1 Les demandes de délégation ou de partage d'*autorité parentale* pour le compagnon du père ou de la mère,
- 1.2 La revendication d'un *droit à l'adoption* pour les couples homosexuels,
- 1.3 L'accès aux *procréations médicalement assistées* pour les sujets ou les couples homosexuels (femmes lesbiennes presque exclusivement),
- 1.4 La reconnaissance *institutionnelle* du couple homosexuel comme principe d'une famille. Ce à quoi ouvrirait inéluctablement le *mariage* dit « homosexuel »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> On peut même avoir des raisons de penser qu'elles sont le fait d'une minorité. Un sondage BSP publié dans le magazine *Têtu* (peu suspect de minimiser de tels chiffres !), réalisé sur un échantillon de 1000 personnes, indique que « 45 % des lesbiennes et 36 % des gays désirent avoir des enfants ». Moins de la moitié, donc. Par ailleurs, il faut savoir que l'Association des Parents et futurs parents gays et lesbiens, présente dans tous les débats, totalise 1500 membres.

<sup>2</sup> D'autres voies sont explorées pour cela : c'est ainsi que l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens demande avec insistance à faire partie de l'UNAF ou que des groupes de pression agissent dans des institutions comme le Conseil de l'Europe pour que la définition de la famille inclue cette éventualité.

## 2. Enjeu central

Il importe avant tout d'aborder la question du *point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant* et non du seul point de vue de celui des adultes. L'enfant est d'abord sujet de droits. Or, parmi ses droits les plus élémentaires, il y a, a priori, le droit à « connaître ses parents et à être élevé par eux », ainsi que le rappelle la Convention internationale des droits de l'enfant en son article 7.

En instituant la parenté monosexuée, sous couvert de lutter contre une discrimination (prétendue) entre les adultes, on en créerait une autre, bien plus réelle, entre les enfants. Il serait en effet codifié par le droit, a priori donc, que des milliers d'enfants puissent être privés de trois biens fondamentaux :

**2.1** De la différence entre *deux repères identificatoires*, masculin et féminin, dans l'univers de leur croissance intime. Qu'il soit garçon ou fille, l'enfant a besoin, pour la découverte de son identité d'un jeu subtil d'identifications et différenciations avec ses deux instances paternelle et maternelle. Cela a été étudié avec minutie par une littérature scientifique surabondante. Mais, par un étrange phénomène d'amnésie, certains discours font froidement table rase de tout cet acquis.

**2.2** Le second bien élémentaire pour l'enfant est, lorsque cela est possible, la continuité ou au moins l'analogie entre *le couple procréateur et le couple éducateur*. La quête douloureuse de leur origine par les enfants nés « sous X », les difficultés propres à l'adoption indiquent bien que les ruptures dans l'histoire, les dissociations entre les différentes composantes de la parenté sont autant de complications dans la vie de l'enfant. Dès lors, il est souhaitable qu'à la discontinuité liée à l'adoption ne vienne pas s'ajouter une seconde discontinuité, à savoir la perte de l'analogie entre le couple d'origine et le couple éducateur. C'est a fortiori parce qu'il est adopté qu'un enfant a besoin d'un père et d'une mère.

**2.3** Le troisième bien élémentaire pour l'enfant sera une généalogie claire et cohérente, lisible. Nous sommes dans un système généalogique cognatique, c'est-à-dire à double lignée, ce qui ne manque pas de sens. Les bricolages de la filiation proposés par certains lui ôtent toute lisibilité. Dans tel lexique de l'ADPLG<sup>3</sup>, on ne trouve pas moins de *sept termes* pour désigner les différentes personnes qui exerceraient une fonction parentale autour de l'enfant<sup>4</sup>.

## 3. La demande d'autorité parentale

Par une habile dialectique, certains retournent l'argument de l'intérêt de l'enfant en présentant comme défense de celui-ci l'établissement d'une double autorité parentale dans des situations de fait déjà existantes. Mais en réalité, c'est *la validation sociale de situations créées par eux ou par elles* qu'ils demandent alors. Sont mis en avant quelques arguments utilitaires ponctuels (scolarité, hospitalisation), alors que l'enjeu est autrement plus grave est plus vaste, puisqu'il n'est pas moindre que la définition de la parenté, qui implique l'idée de filiation. Il y a alors de sérieuses raisons de penser qu'il est moins confusionnel, moins mensonger même, pour l'enfant, de voir défini clairement qui est son père ou sa mère, fût-il l'unique parent, que de se voir attribués deux pères ou deux mères. En l'occurrence, la place du compagnon ou de la compagne peut, affectivement et juridiquement, être autre que celle d'une pseudo-deuxième mère ou d'un

<sup>3</sup> Association des parents et futurs parents gays et lesbiens. Il faut savoir que cette association, omniprésente, très sollicitée par les médias, particulièrement agissante auprès des politiques, ne comptait, au printemps 2006, que 1500 membres !

<sup>4</sup> *Beau-parent, coparent, mère-pour-autrui, parent biologique, parent légal, parent social, second parent*. Document photocopié, 2004. Voir X.L. *La confusion des genres*, Bayard, 2005, p. 96.

pseudo-deuxième père. Il est inexact qu'il existe un vide juridique en ce domaine. Des possibilités existent déjà<sup>5</sup>.

#### 4. Adoption

L'adoption n'a pas pour objet l'éducation seulement, mais la filiation. Dès que l'on touche à la filiation, on touche aux structures de l'humain. Est impliqué non seulement du « fonctionnel », mais du « structurel ». Un système de parenté est une institution qui donne à chacun sa place. Il définit *qui est qui par rapport à qui*. Les confusions entre les places entraînent des confusions dans l'identité.

Un exemple : dans l'hypothèse de l'adoption simple, qui maintient la filiation d'origine, un enfant pourrait « bénéficier » de *trois* lignées paternelles ou maternelles.

#### 5. Procréations assistées

Que cette possibilité technique existe est une chose, qu'elle doive offrir un nouveau modèle pour la parenté en est une autre. Ces techniques existent comme des palliatifs, douloureux et aléatoires, en des situations très minoritaires. On ne voit pas au nom de quel sophisme on pourrait affirmer qu'elles rendent caduque le modèle de la filiation fondée sur l'union de deux corps sexués, introduisant à une double lignée, paternelle et maternelle. Il faudrait souligner aussi l'instrumentalisation des corps induite par les scénarios envisagés.

#### 6. Le cœur du débat

Au fil des mois, il apparaît de plus en plus clairement que **la dissociation entre parentalité et parenté** est au cœur du débat. Cette dissociation va de pair avec la déconnexion entre procréation et éducation, ou encore entre procréation et sexualité. *La négation de la place de la différence sexuelle dans la parenté ne fait qu'un avec la négation de l'importance du corps dans la filiation.*

« L'homoparentalité fait exploser le modèle d'une parenté fondée sur le seul lien du sang. La *révolution* envisagée est que la parenté, et la filiation légale qui s'y rattache, soit dévolue à ceux qui s'engagent à exercer des fonctions parentales, tout en n'escamotant pas l'homme et la femme qui ont donné la vie »<sup>6</sup>. Que signifie donc « *ne pas escamoter* » ? En vérité, cette dissociation entre les dimensions corporelle et symbolique de sa filiation introduit dans l'histoire de l'enfant une discontinuité : entre couple procréateur et couple éducateur.

Nous assistons à la promotion du modèle d'une **parenté artificielle**<sup>7</sup> ou fictive, que l'on a pu dire aussi idéique<sup>8</sup>. Une parenté finalement déracinée, qui ne plonge pas dans un donné, un donné primordial, celui de deux corps de chair et de désir.

#### 7. Option de fond

Nous sommes confrontés à un courant de pensée qui va montant dans une certaine intelligentsia, **le constructivisme**, selon lequel tout serait construit, tout serait culturel. De la parenté on ne retient que les dimensions culturelle, volontaire, adoptive, symbolique, dans un déni manifeste de la place du corps, de l'engendrement charnel et même de la différence sexuée dans l'éducation.

Un travail obstiné a lieu sur le *vocabulaire*. On dilue le sens des mots père et mère - en distinguant

---

<sup>5</sup> Je les recense dans *La confusion des genres*, p. 80.

<sup>6</sup> Martine Gross, *L'homoparentalité*, Que sais-je ?, 2004, p. 120.

<sup>7</sup> Christian Flavigny, « Le désir d'enfant des homosexuel(le)s », *Le journal des psychologues*, n° 195, mars 2002, p. 28.

<sup>8</sup> Jean Gillibert, « Une question de civilisation : l'« homoparentalité » », *Psychiatrie sociale*, XLVI. 1. 2003, p. 337.

par exemple la mère « biologique » et la mère « sociale », qui pourrait avoir une fonction « paternelle », lorsque l'on dit que deux femmes lesbiennes « conçoivent ensemble » un enfant, lorsqu'une femme demandera un « congé de paternité » ou lorsque l'on se demande s'il est bien nécessaire que le père soit de sexe masculin<sup>9</sup>. Coupés de leur ancrage corporel, les mots deviennent fous.

### Pour aller plus loin

- Articles « Homoparentalité » et « Homosexualité et homophobie » in *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, Paris, Téqui, 2005.
- Tony Anatrella, « *Le règne de Narcisse* », Flammarion, 2004,
- Christian Flavigny, « *Le désir d'enfant des homosexuel(le)s* », *Le journal des psychologues*, n° 195, mars 2002.
- Xavier Lacroix, « *La confusion des genres. Réponses à certaines demandes homosexuelles sur le mariage et l'adoption* », Cerf, 2005.

En annexe : éléments pour une critique de l'argument récurrent selon lequel « des études américaines » indiqueraient que les enfants élevés par des duos homosexuels n'auraient pas plus de problèmes que les enfants élevés par des couples dits hétérosexuels.

#### ANNEXE : ELEMENTS CRITIQUES ENVERS L'ARGUMENT STATISTIQUE

Un premier étonnement porte sur la constitution même de l'échantillonnage des dites « enquêtes ». Le nombre de questionnaires est singulièrement restreint : de 11 à 38 dans les articles recensés par Charlotte Patterson<sup>10</sup>, l'ordre de grandeur étant le même chez l'auteur de référence français, Stéphane Nadaud<sup>11</sup>.

L'âge des sujets interrogés ou concernés réserve également une surprise : sur un tel enjeu, on peut s'attendre à ce que les difficultés apparaissent principalement au moment de l'adolescence. Or, sur les dizaines d'études embrassées, deux seulement concernent des adolescents, de manière particulièrement laconique de surcroît. La très grande majorité des enquêtes porte sur de jeunes enfants, le plus souvent prépubères. L'intégration de la durée serait d'autant plus importante qu'elle tiendrait compte de la fragilité des couples, dont il est établi qu'elle est beaucoup plus grande entre sujets homosexuels<sup>12</sup>.

Dans l'enquête de S. Nadaud, on a la surprise de découvrir que, pour connaître le vécu des enfants concernés, ce sont *exclusivement les « parents »*, autrement dit les adultes, qui sont interrogés. L'étonnement redouble lorsque l'on apprend que les adultes en question sont des militants, tous choisis parmi les membres de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens !

Le choix des situations concernées manifeste aussi un biais de taille. C. Patterson annonce que la quasi-totalité des études comparent le comportement d'enfants élevés par une mère lesbienne à celui d'enfants élevés par une mère homosexuelle *seule ou ayant divorcé*. La justification est que les mères

<sup>9</sup> M.O. Agbayewa, "Fathers in the newer family forms: Male or female?" in *Canadian Journal of Psychiatry*, 1984, 29, pp. 402-406.

<sup>10</sup> Charlotte J. Patterson, "Children of Lesbian and Gay Parents", in *Child development*, 1992, 63, pp. 1025-1042 (abrégé : CP). J'ai consulté une partie des études recensées avec l'aide de Jean-Marie Gueullette.

<sup>11</sup> Ce qui nous vaut cette perle : « L'auteur note que plus de la moitié des 9 pères de famille mariés et homosexuels interrogés... » S. Nadaud, *Homoparentalité, une chance pour la famille ?* Fayard, 2002, p.268.

<sup>12</sup> Xavier Thévenot, *Homosexualités masculines et morale chrétienne*, Cerf, 1985, p. 70.

lesbiennes elles-mêmes sont généralement dans cette situation<sup>13</sup>. Mais comment ne pas voir que les données sont tronquées si sont exclus de la comparaison les enfants élevés par deux parents dits « hétérosexuels », autrement dit bénéficiant du double lien paternel et maternel ?

Sont à relever aussi les limites du contenu des questionnaires. Toutes ces études se présentent comme empiriques, « systématiquement empiriques », même, selon C. Patterson. Quiconque a pratiqué un tant soit peu l'épistémologie des sciences est dubitatif quant à l'idée d'un empirisme pur. Un questionnaire est nécessairement construit, selon des items qui sélectionnent certains critères. Or, le choix de tous les questionnaires en question est clair : il est celui d'une perspective *comportementaliste* et *fonctionnaliste*. On en reste à des gestes ou à des actes simples, élémentaires, facilement objectivables et même quantifiables<sup>14</sup>. Toutes les enquêtes reposent sur des « questionnaires standard », qui ne permettent de repérer que des *fonctions* déterminées<sup>15</sup>. Tout ce qui relève des « capacités adaptatives » est au premier plan. Telle est bien, en effet, l'option déterminante : un utilitarisme pragmatique, qui n'aborde les questions qu'en termes de confort ou selon les notions récurrentes de « satisfaction » et « ajustement social. » On en reste aux représentations conscientes ; se gardant bien de s'aventurer du côté de l'inconscient ou de quelque psychologie des profondeurs.

Mais le principal sujet d'étonnement, et même de perte de crédibilité, de ces « études » vient du caractère absolument unilatéral des conclusions, les résultats allant *tous* dans le sens de la thèse annoncée, sans aucun contre-exemple, aucune réserve. A mesure que défilent les recensions d'enquêtes prétendument comparatives, la conclusion est toujours la même, telle un refrain : « *no difference* ». Plus même : les rares fois où apparaît une différence entre les deux populations, c'est *toujours* et exclusivement en faveur des enfants élevés par des mères lesbiennes<sup>16</sup>. A trop vouloir prouver... Depuis Karl Popper, la falsifiabilité, c'est-à-dire la prise en compte des faits ou points de vue qui pourraient contredire la théorie est couramment considérée comme critère du caractère scientifique d'un discours. On ne peut que s'interroger sur le fait que ces enfants aient tous un comportement si adaptable. Si leur situation était aussi banale que l'on veut bien nous le présenter, les résultats devraient se distribuer selon une courbe de Gauss, comme cela doit être le cas dans une autre population<sup>17</sup>.

Extrait de l'article paru dans *Etudes* en septembre 2003  
Pour plus de développements : *La confusion des genres* p. 109

<sup>13</sup> « Since many children living in lesbian mother-headed families have undergone the experience of parental separation and divorce, it has been widely believed that children living in families headed by divorced but heterosexual mothers provide the best comparison group » (CP 1029). Le biais est le même dans les rares études sur les pères homosexuels : eux aussi sont étudiés seulement en comparaison avec les pères divorcés. SN cite une étude portant sur 24 pères « gays » et 24 pères hétérosexuels, dans laquelle ces derniers (dénommés « pères non gay » !) ont été choisis dans un club de rencontres, « ce qui doit servir de preuve implicite de leur hétérosexualité ». On précise que la plupart d'entre eux sont divorcés (SN 273).

<sup>14</sup> Le choix d'un jouet, un dessin, la liste des meilleurs amis, l'expression d'un ressenti. Un exemple : le *draw-a-test*, consistant à déterminer le sexe du premier personnage dessiné, comme indice de l'identité sexuelle. (SN 288)

<sup>15</sup> Fonctions cognitives, fonctions d'adaptation sociale, « santé psychologique », intelligence, capacité à « se débrouiller »...

<sup>16</sup> Trois exemples : « Children of lesbian parents saw themselves as more lovable and were seen by parents and teachers as more affectionate, more responsive, and more protective toward younger children » (CP 1032). « The majority of gay and lesbian parents reported that they did not feel that their homosexuality had created social problems for their children. Many parents also cited advantages of their homosexuality for their children, such as facilitating acceptance of their own sexuality, augmenting tolerance and empathy for others, and increasing exposure to new view points » (CP 1034). Selon SN, les mères lesbiennes « notent chez leur enfant une certaine fierté à avoir deux mamans » (260).

<sup>17</sup> La réponse de Stéphane Nadaud est cette objection est que « l'échantillon est trop faible » (240).